

MESSAGE



LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC - JUILLET 2021 - NUMÉRO 80

REPORTAGE

Opération
"sport à l'école"

INTERVIEW

Isabelle Mouly,
"travailler pour
le bien commun"

ÉCONOMIE

De nouveaux artisans à
Camblanes et Meynac

DOSSIER INTEMPÉRIES ET INONDATIONS FAIRE FACE ENSEMBLE



Portfolio

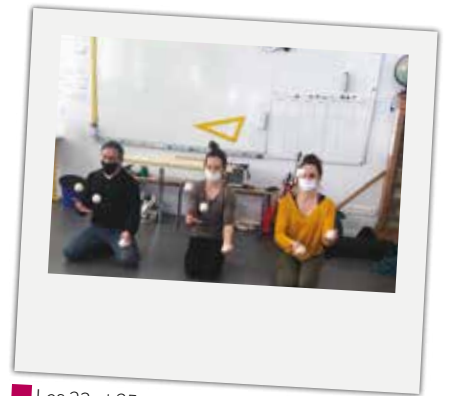
Retour en images sur les temps forts du dernier trimestre.



■ Cérémonie sympathique, le 12 mars, autour de Pierrette Carpio au cours de laquelle, le maire Jean-Philippe Guillemot, lui a remis la médaille de la commune en tant qu'ancienne élue et pour son dévouement et ses compétences au sein du CCAS.



■ Le maire Jean-Philippe Guillemot a accueilli le 18 mars dernier la Ministre Déléguée à l'Insertion Madame Brigitte Klinkert. Elle était venue rencontrer deux acteurs majeurs de l'insertion de notre commune : le Bocal Local et l'association REV (Réalisation Environnement Valorisation). Une belle reconnaissance pour tout le travail mené depuis des années par l'ensemble des équipes de ces deux structures dans le champ de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.



■ Les 23 et 25 mars, le festival Entre deux Rêves a fait étape à l'école élémentaire et maternelle. La "Smart Compagnie" a présenté son spectacle "les Impromptus circassiens" en classe. Des rencontres interactives appréciées par les enfants.



■ Pour la seconde année consécutive, la cérémonie du 8 mai commémorant la victoire de 1945, s'est déroulée en format restreint en présence de quelques élus municipaux et du représentant de l'association des anciens combattants.



■ Enfin ! Le 28 mai a marqué la reprise des événements culturels sur la commune. Du théâtre avec la pièce "Couple" pour commencer la saison dans le cadre du festival Quinsac-Camblanes. Et le 4 juin, place à un "Divertissement Bourgeois" qui a ravi le public présent au foyer municipal



■ Une édition 2021 du Festival Jazz 360 à l'air libre. Les 2 concerts de l'étape camblanaise samedi 12 juin ont enthousiasmé les 200 personnes présentes. Bravo au groupe Akoda et à ses sonorités afro-caribéennes et à ses rythmes réunionnais. Et félicitations au quartet Canto de Mathieu Chazarenc et à l'amour de ses mélodies.

Sommaire

MESSAGE - JUILLET 2021 - N° 80

REPORTAGE.....4	
<i>La pratique du sport à l'école.</i>	
CADRE DE VIE.....5	
<i>Partez sur les chemins.</i>	
DOSSIER.....6-7	
<i>Retour sur les intempéries et les inondations des 17 et 19 juin.</i>	
PAROLE D'ÉLUE.....8	
<i>Isabelle Mouly, travailler pour le bien commun.</i>	
ENVIRONNEMENT.....9	
<i>Sauvegarder notre patrimoine arboré.</i>	

URBANISME / FINANCES.....10	
<i>Le rôle du CAUE et un focus sur la taxe d'habitation.</i>	
AU FIL DE L'INFO.....11	
<i>Les informations municipales.</i>	
ÉCONOMIE / ACTION SOCIALE.....12-13	
<i>Vie économique de la commune et actions du CCAS.</i>	
ASSOCIATIONS.....14-15	
<i>Toutes les informations associatives.</i>	
AGENDA - MÉDIATHÈQUE.....16	
<i>Animations, expositions et rencontres.</i>	



Directeur de la publication : Jean-Philippe Guillemot ● Commission communication : Alain Monget, Marie-Line Micheau-Héraud, Sylvette Moufflet, Marie-Ange Rey, Pierre-Edouard Campos, Benoît Perret ● Conception, rédaction, photos : Cyril Kerforn, Agence Sapiens ● Création graphique : Cyril Kerforn, Agence Sapiens ● Impression : Korus ● Document édité à 1 500 exemplaires ● Contact : mairie de Camblanes et Meynac ● Tél : 05.57.97.16.90 ●



Sommaire



Madame, Monsieur, chers amis,

L'épisode climatique qui vient de frapper notre région et plus particulièrement notre commune et celles environnantes avec des précipitations dantesques, a causé de nombreux dégâts, mettant une partie de la population dans des situations catastrophiques. Ces précipitations jamais enregistrées, 120mm en 2 heures (1/7 de la pluviométrie annuelle) ont été qualifiées de phénomène météorologique centennal. Les élus ont été présents la nuit du 17 juin et sont restés auprès des habitants sinistrés pour apporter les aides de premières urgences nécessaires. Dès le lendemain, j'ai demandé le classement en zone de "catastrophe naturelle" auprès de la Préfecture avec qui je suis en relation permanente. L'arrêté interministériel au titre des inondations et coulées de boue, incluant notre commune vient d'être publié au Journal Officiel du 2 juillet.

Face à la violence inouïe de ce déluge et à la quantité d'eau phénoménale, nos ruisseaux et cours d'eau se sont retrouvés en très peu de temps saturés, transformant certaines routes en véritables torrents et inondant plusieurs maisons et entreprises. Toutefois l'épisode météo passé, ils ont pleinement joué leur rôle d'évacuation rapide vers la zone d'extension des palus et de la Garonne, démontrant ainsi malgré tout, leur efficacité.

Le temps du nettoyage et des réparations est venu, de très gros travaux sont indispensables, tant sur les espaces publics que chez nos concitoyens sinistrés pour lesquels l'équipe municipale et moi-même, tenons à renouveler toute notre solidarité. Aujourd'hui encore, l'équipe du CCAS reste à l'écoute et en soutien des familles sinistrées.

Retour sur la vie courante et la reprise d'une vie quasi normale.

Si les masques sont encore de rigueur en milieu fermé et les jauges dans certains lieux limitées, nous retrouvons, petit à petit, les animations auxquelles nous tenons tant : concerts, théâtres, activités associatives... plus de liberté en somme et des retrouvailles amicales que nous attendions avec impatience. Si nous entrevoyons la fin de cette crise sanitaire, c'est grâce à votre respect des consignes et au travail des acteurs de la santé et des collectivités qui ont permis l'ouverture du centre de vaccination de Sadirac. La volonté d'une grande partie d'entre vous d'être vaccinés nous donne beaucoup d'espoir pour la suite. Il nous faut toutefois rester prudents, les mois que nous venons de vivre nous incitent à rester vigilants.

L'actualité municipale est marquée par un certain nombre de travaux de voirie. En parallèle, nos équipes techniques poursuivent leur travail d'embellissement de la commune. La commission développement durable et environnement est à leur côté. Je pense en particulier au répertoire des arbres remarquables qui vise à protéger et préserver notre patrimoine paysager. Soulignons que la rentrée sera marquée par l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle, qui permettra d'améliorer la qualité d'accueil des petits Camblanais et Meynacais. En cette fin d'année scolaire, je tiens à saluer les équipes pédagogiques, le personnel des écoles et les élus de la commission scolaire pour tout le travail engagé ces derniers mois durant la crise sanitaire. Je vous donne rendez-vous dès le 4 septembre pour notre traditionnel forum de rentrée, qui marquera la relance officielle de toutes les activités associatives.

En attendant, je vous souhaite de passer un très bel été et de bonnes vacances, en profitant de votre famille et de vos amis.

Avec tout mon dévouement.

Jean-Philippe Guillemot
Maire de Camblanes et Meynac
Vice-Président de la Communauté de
communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

« L'équipe municipale et moi-même tenons à renouveler tout notre soutien aux sinistrés »



Partenariat sportif entre la mairie, les écoles et les clubs

LA PRATIQUE DU SPORT À L'ÉCOLE

LA MAIRIE DE CAMBLANES ET MEYNAC EN PARTENARIAT AVEC LE TENNIS CLUB DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS ET LES ENSEIGNANTS, PROPOSE AUX ENFANTS DES DEUX ÉCOLES, UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR UN TEMPS LONG. PLUS QUE DE L'INITIATION, LES ENFANTS DÉCOUVRENT ET APPRENNENT UN SPORT.

4

Dans trois ans, la France va accueillir les Jeux olympiques. Si notre pays prépare déjà ses athlètes les plus émérites, le développement de la pratique sportive auprès des jeunes et des moins jeunes est une priorité dans toutes les fédérations. **C'est aussi le cas à Camblanes et Meynac, où le sport est à l'honneur depuis déjà de nombreuses années, grâce à la qualité des infrastructures et au soutien au milieu associatif.**

C'est dans ce contexte qu'est née l'initiative de Christian Danguien, le professeur du Tennis Club des Portes de l'Entre-Deux-Mers, de proposer des cycles d'apprentissage du tennis aux enfants des écoles élémentaires et maternelles (à partir de septembre 2021 pour les plus petits).

« *La démarche du Tennis Club nous a vivement intéressés* » explique Maude Carlet élue à la commission scolaire et à la commission sports. « *Nous avons répondu favorablement car cela s'inscrit totalement dans nos politiques éducatives, avec la promotion de différentes disciplines sportives sur le temps scolaire. Cela permet aux enfants qui ne pratiquent pas de sports habituellement, de bouger et se découvrir des vocations !* »

GRATUIT ET OUVERT À TOUS LES ENFANTS

Le projet a été lancé en février dernier et se déroule en 3 cycles de 10 séances (entre les vacances scolaires). La pandémie de COVID-19 est toutefois passée par là et n'a permis de réaliser qu'un seul de ces cycles. Si les deux écoles sont concernées, les enfants de la maternelle (grandes sections uniquement), commenceront leur cycle à la rentrée de septembre 2021. Il y aura des rotations selon les classes :

- séance d'une heure pour les élémentaires ;
- séance de 45 minutes pour les maternelles.

Le dispositif est gratuit pour les parents, car il est cofinancé par la mairie (caisses des écoles), la coopérative scolaire et

des partenariats associatifs et se déroulera jusqu'à la fin de l'année. Les séances ont lieu le mardi et le vendredi après-midi, encadrées par les deux professeurs du club de tennis.

Côté club, ce partenariat avec la mairie et les écoles est très intéressant comme l'explique Christian Danguien : « *c'est une belle opportunité pour les associations d'attirer des nouveaux pratiquants. Nous rentrons en contact avec des enfants qui ne viennent pas forcément vers nous* ».

La suite, c'est aux autres associations camblanaises et meynacaises de l'écrire. « *Nous avons eu l'opportunité de démarrer avec le club de tennis et nous avons des contacts favorables avec d'autres associations pour la poursuite de ce programme dont l'enjeu est aussi la découverte et l'apprentissage de différentes pratiques sportives* » conclut l'élue. ■



Chemin des 11 clochers

PARTEZ SUR LES CHEMINS

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LES ÉLUS LOCAUX TRAVAILLENT EN CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES RIVERAINS POUR FINALISER LE CHEMIN DES 11 CLOCHERS. CE DERNIER VERRA OFFICIELLEMENT LE JOUR EN JUILLET.

3 circuits passant par Camblanes et Meynac pour 2h30 à 3h00 de marche en moyenne, les boucles du Chemin des 11 Clochers (en référence aux 11 communes de notre intercommunalité) sont quasiment finalisées. Le projet, porté par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers et financé par le Conseil départemental de la Gironde, a été travaillé en collaboration avec l'association camblanaise "Chemin Faisant", qui a une très bonne connaissance des sentiers de notre territoire.

CONVENTION AVEC LES PROPRIÉTAIRES

La complexité du dossier résidait dans les passages des chemins sur des propriétés privées. Des conventions ont été signées avec les propriétaires, les communes, la CDC et le Département, permettant de régler les questions de responsabilité et de sécurité. « *Nous souhaitons*



Balisateur du chemin de randonnée.

vivement remercier les propriétaires qui ont accepté que le cheminement traverse une partie de leur terrain » insiste Marie-Ange Rey qui suit le projet à l'échelon intercommunal. « *Nous attendons avec impatience, comme de nombreuses personnes, l'ouverture des chemins. Nous y travaillons d'ailleurs depuis plusieurs années, d'abord avec 7 communes, désormais à 11, de notre territoire de l'Entre-deux-Mers* ».

Le "Chemin des 11 clochers" compte 8 boucles, de 7 à 12 kilomètres, pour un circuit total de 83,37 km. « *Pour Camblanes et Meynac, vous pourrez vous balader sur trois boucles qui vous feront découvrir le patrimoine local avec de très beaux points de vue* » fait remarquer l'adjointe au maire. ■

5

OUVERTURE EN JUILLET

S'il est déjà possible de se balader sur certains chemins, l'ouverture officielle aura lieu au mois de juillet. Plusieurs panneaux d'informations seront installés dans chaque commune sur le territoire intercommunal.

Le projet est financé par le Conseil départemental (dans le cadre d'une délégation de compétence) à hauteur de 64 000 € TTC.

Les cartes des différentes boucles seront disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site internet de la commune et de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers.





Catastrophe naturelle

INTEMPÉRIES ET INONDATIONS

FAIRE FACE ENSEMBLE !

UNE CATASTROPHE NATURELLE ENCORE JAMAIS VUE À CAMBLANES ET MEYNAC. SUITE AUX PLUIES DILUVIENNES QUI SE SONT ABATTUES DANS LES NUITS DU 17 AU 19 JUIN, LES SOLS GORGÉS D'EAU N'ONT PAS PU ABSORBER LA DEUXIÈME VAGUE, CAUSANT D'IMPORTANTES INONDATIONS ET DE LOURDS DÉGÂTS.

Dans la nuit du 17 au 18 juin, il est tombé, selon la Préfecture de Gironde, l'équivalent de deux mois de précipitations en l'espace de deux heures, soit plus de 120 mm d'eau ! Un épisode d'une violence inouïe qui a eu des conséquences sur l'ensemble du secteur des Portes de l'Entre-Deux-Mers, des Coteaux Bordelais et de la Laurence à Saint-Loubès. À Camblanes et Meynac, plusieurs secteurs ont été particulièrement sinistrés :

- Lourqueyre / Croix de Beylot / Calvaire ;
- chemins des Menuts et de Gardeloup ;
- côte du Carat et chemin du pont de Cirey ;
- le long de la D10, depuis le pont de Caillou et au niveau de la station de lavage.

ACTIVATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Au plus fort des intempéries, le maire, entouré de son équipe municipale, a mis en place une cellule de crise dans le cadre du plan communal de sauvegarde. *« Devant des épisodes d'une telle violence, nous nous retrouvons impuissants devant la rapidité de la montée des eaux et nous avons dû faire face une bonne partie de la nuit avec*

« Devant de tels événements, nous devons être solidaires et être aux côtés de ceux qui sont les plus touchés »

nos moyens. C'est une première application de ce plan » explique Jean-Philippe Guillemot, le maire de la commune. Les élus se sont rapidement rendus sur les lieux pour aider les sinistrés et identifier les situations d'urgence. Plusieurs Camblanais et Meynacais se sont également portés volontaires pour aider et mettre en sécurité les biens et les personnes. Un grand merci à eux !

UN BILAN LOURD DE CONSÉQUENCES

« Dans notre commune, nous n'avons pas identifié de blessés, mais les dégâts matériels, pour certains habitants, sont catastrophiques, sans parler du traumatisme psychologique chez les sinistrés » déplore Jean-Philippe Guillemot. Le bilan établi par les services de sécurité et la municipalité est lourd : cinq familles ont dû être relogées chez des amis ou de la famille, une quarantaine de logements sont lourdement endommagés. Les situations les plus critiques font l'objet d'un suivi particulier par les élus référents.

FAIRE FACE AUX DÉGÂTS

Au petit matin, les agents des services techniques se sont rapidement mis au travail pour aider ceux qui en avaient besoin et faire l'état des lieux d'une voirie qui a beaucoup souffert. *« Là aussi, les dégâts sont très sérieux. Plusieurs axes de circulation sont particulièrement détériorés. Nos services techniques travaillent d'arrache-pied pour remettre en état de fonctionnement les routes, les fossés et les trottoirs. »*



L'une des priorités de la commune a été de remettre en état les voiries et les fossés qui ont été détériorés par les inondations en raison du ravinement. Les services techniques, déjà en action, vont intervenir partout où cela sera nécessaire, mais cela prendra évidemment du temps.

Pour faciliter le lien avec les assurances, le maire est en relation directe avec la Préfecture. La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été transmise dès le samedi 19 juin. Les habitants ont été appelés à se faire connaître en mairie afin de pouvoir argumenter le dossier déposé à la préfecture.

LA SOLIDARITÉ : UN RAYON DE SOLEIL DANS LA GRISAILLE

Dans ce contexte très compliqué, des moments de solidarité sont nés entre habitants. *« Nous tenons à remercier les habitants qui ont apporté leur soutien aux victimes de cette catastrophe et qui ont fait preuve d'une réelle solidarité. Aux agents des services techniques de la commune qui sont intervenus à la première heure sur place pour sécuriser autant que possible les voies, les biens et les personnes, puis pour pomper l'eau. Ainsi qu'aux élus qui se sont mobilisés jeudi soir, vendredi soir et samedi pour leur participation. Aux restaurateurs de la commune qui ont proposé gratuitement des repas »* a déclaré Jean-Philippe Guillemot au lendemain des intempéries.

Une pensée particulière et tout le soutien de la municipalité à tous ceux qui ont tout perdu à Camblanes et Meynac et dans les communes voisines. ■



LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Certains événements peuvent faire l'objet, à la demande du maire de la commune impactée, d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. C'est l'État, via un arrêté interministériel publié au Journal Officiel, qui décrète l'état de catastrophe naturelle.

La commune de Camblanes et Meynac a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 30 juin 2021, paru au Journal Officiel du 2 juillet au titre des "Inondations et coulées de boue".

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de cet arrêté au Journal officiel pour déposer auprès de leur assurance un état estimatif de leurs dommages.

La notion de "catastrophes naturelles" est définie dans le code des assurances : *« Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises »*, précise ainsi le texte de loi.

Concrètement, il s'agit des dommages matériels directs aux biens et bâtiments, des honoraires d'architecte, de contrôle technique, des frais de démolition et de déblais, des dommages liés à l'humidité, des frais de pompage, de nettoyage et de désinfection, etc.

Tant pour votre sécurité que celle des tiers, ou pour assurer la conservation de vos biens, il vous revient d'entreprendre les travaux de consolidation ou de mise en sécurité qui s'avèreraient nécessaires. Nous vous conseillons toutefois de le faire en concertation avec votre assurance, de manière à ne pas entraver l'expertise ou faire disparaître la preuve du désordre sur lequel repose votre demande d'indemnisation. ■





ISABELLE MOULY

Travailler pour le bien commun

PROPRIÉTAIRE DU GÎTE VILLA CAMBLANES, ISABELLE MOULY EST L'UN DES NOUVEAUX VISAGES DU CONSEIL MUNICIPAL. CETTE ANCIENNE CADRE DU SECTEUR DES TÉLÉCOMS SOUHAITE AIDER LA COLLECTIVITÉ DU MIEUX POSSIBLE, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'URBANISME.

8

Racontez-nous votre parcours avant de devenir élue municipale ?

Nous sommes arrivés, avec mon mari, il y a 6 ans à Camblanes et Meynac. Originaire du Limousin, j'ai longtemps résidé en région parisienne et travaillé dans le secteur des télécoms. J'ai souhaité changer d'orientation professionnelle et c'est ainsi que nous sommes venus, avec nos deux enfants, dans l'Entre-Deux-Mers, pour trouver un lieu de vie qui nous permettait aussi de créer un gîte touristique. Un nouveau départ.

Pourquoi Camblanes et Meynac ?

Nous avons eu un vrai coup de cœur pour le village et cette maison, à côté de l'église qui avait tout ce qu'il faut pour développer une activité touristique. Il y a un très beau cadre de vie, le village a gardé son identité, avec sa vie locale, ses châteaux, son bourg, etc. L'urbanisation est moins dense que dans le reste de la région bordelaise et les paysages sont préservés. J'aime me promener dans cet environnement. C'est une chance pour nous d'être arrivés ici, à quelques minutes de Bordeaux, dans un secteur très apprécié des touristes. Notre gîte fonctionne d'ailleurs très bien et tout au long de l'année.

Comment s'est faite votre intégration à la vie locale ?

En raison de cette activité touristique, j'ai très rapidement rencontré Jean-Philippe Guillemot, ainsi que les autres élus de l'équipe municipale : Marie-Ange Rey, Alain Monget et Marie-Line Micheau-Héraud avec qui j'ai pu échanger. Le gîte est une activité qui me laisse du temps libre, j'ai donc proposé d'accueillir des séances lors du festival de théâtre chez l'habitant ou de donner de mon temps à l'école au périscolaire. Quand M. le Maire m'a proposé d'intégrer sa liste, j'y ai vu une belle occasion de créer du lien social et de me rendre utile pour la collectivité.

« Nous avons la chance d'habiter une commune préservée »

Qu'est-ce qui vous a séduit dans ce projet ?

Il y a un vrai état d'esprit dans cette équipe municipale. Il n'y a pas d'emprise politique, mais uniquement l'envie de travailler pour le bien commun et d'améliorer le cadre de vie de notre Camblanes et Meynac. J'ai été très sensible à cela. Même si je suis camblanaise depuis

peu, mon souhait était de proposer mon aide. J'avais envie de m'engager sur les questions d'urbanisme et d'environnement, mais je n'avais pas d'attente particulière, sinon apporter, à mon niveau, une contribution à la vie locale.

Un an après votre élection, est-ce vous avez trouvé ce que vous cherchiez ?

Le début a été un peu compliqué en raison de la pandémie et du confinement, mais j'ai pris cette séquence comme une bouffée d'oxygène. J'ai travaillé à la fabrication et la distribution des masques et nous avons essayé d'être très réactifs. Plus récemment nous avons oeuvré au fleurissement de la commune avec Christiane Duphil, en remplaçant certains tapis végétaux par des espèces persistantes. Notre objectif est de repenser la façon d'aménager les espaces verts, en prenant en compte la ressource en eau, qui est un bien précieux.

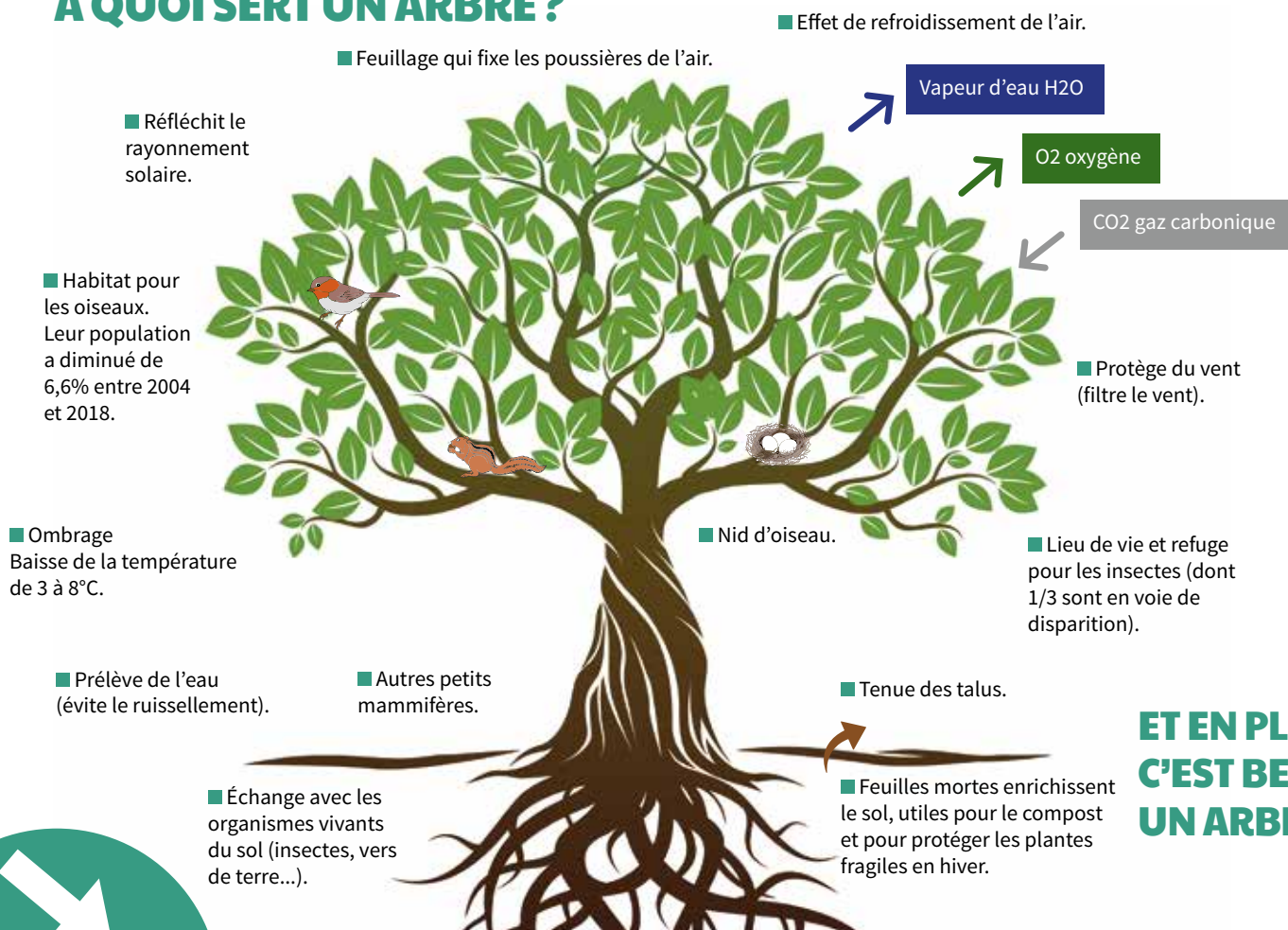
Enfin, avec mes collègues, nous travaillons à la sécurisation de la montée du bourg. La volonté de la municipalité est de réduire la vitesse des automobilistes et de faciliter l'accès des piétons au centre-bourg. Nous espérons lancer les travaux avant la fin de l'année. ■

Plan "Arbres" 2021

SAUVEGARDER NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

LA COMMUNE SOUHAITE RÉPERTORIER LES ARBRES REMARQUABLES DE LA COMMUNE. UN TRAVAIL MENÉ AVEC LES HABITANTS, DANS LE BUT DE VALORISER ET PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE, CAR LES ARBRES ONT UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LA BIODIVERSITÉ.

À QUOI SERT UN ARBRE ?



ET EN PLUS, C'EST BEAU UN ARBRE!

PROTÉGER NOS ARBRES REMARQUABLES

Un travail mené avec votre participation dans le but de valoriser et préserver les qualités écologiques et esthétiques de notre cadre de vie, car les arbres ont un rôle déterminant dans notre quotidien.

Pourquoi les recenser ?

Ces arbres ont vocation à être protégés sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au titre des éléments de paysage ou au titre des espaces classés s'ils sont inclus dans une surface boisée. Ces dispositions impliquent une interdiction de coupe ou d'abattage sans autorisation communale et sont transmises en information d'urbanisme en cas de vente.

Comment participer ?

Vous pouvez signaler le ou les arbres que vous trouvez

remarquables. Envoyez la photo à la mairie (mairie@camblanes-et-meynac.fr) avant le 30 septembre, vos coordonnées (nom, prénom, adresse, mail, téléphone) ainsi qu'un descriptif (arbre se trouvant sur votre propriété, sur un domaine privé, si possible espèce, hauteur approximative, particularités).

Une fois cette démarche faite, les élus de la commission développement durable prendront contact avec les propriétaires concernés pour convenir d'un rendez-vous et valider ou non, le caractère remarquable.

Sachez qu'il existe un recensement national et européen des arbres remarquables, avec un label pour lequel il est possible de concourir. ■



Conseil en architecture et en urbanisme

LE CAUE DE LA GIRONDE REND SERVICE À TOUS

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel ? Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, organisme public départemental. Concrètement, des architectes conseillers peuvent vous aider dans tous les projets, que ce soit pour :

- réfléchir à une implantation et une organisation judicieuse de la construction ;
- choisir des matériaux et des solutions techniques adaptées à vos projets ;
- étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction.

Pour cela, un architecte-conseil effectue une permanence mensuelle à la mairie de Latresne et à celle de Créon. N'hésitez pas à venir avec des photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et des plans (cadastres, autres...).

Pour prendre rendez-vous, contactez le CAUE au 05.57.97.02.70



Par ailleurs, le site du CAUE dispose de nombreuses informations sous forme de fiches thématiques : permis de construire, eaux pluviales, création de clôture, plantation d'arbres, rénovation de façade, servitudes, nuisances sonores, les sujets sont aussi variés que les questions que vous pouvez vous poser. ■

10



RESPECTONS L'ESTHÉTIQUE DE NOTRE VILLAGE

Afin de maintenir la qualité de notre commune, il est rappelé que les murs et murettes ne peuvent pas rester brut de parpaings.

Ils doivent être enduits ou crépis **des deux côtés** (cf article 11 du PLU). La commune a effectué un recensement et des courriers ont été envoyés aux riverains concernés.

Nous comptons sur leur diligence pour se mettre rapidement en conformité.

finances

FOCUS SUR LES IMPÔTS LOCAUX

En 2021, les bases des taxes d'habitation et des taxes foncières ont été revalorisées de 0,2% par rapport à l'année 2020. Cette hausse a été décidée par l'Etat. En revanche, les taux des taxes votés par la commune restent inchangés pour la quatrième année consécutive.

- Taxe d'habitation : 10,95 %

- Taxe foncière sur le bâti : 18,26 %

- Taxe foncière non bâti : 51,06 %

➔ En 2021, seuls les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2020 dépasse un certain seuil devront acquitter une taxe d'habitation sur leur résidence principale.

➔ Les contribuables qui dépassent ces seuils paieront leur taxe d'habitation sur leur résidence principale avec une réduction de 30 % en 2021. Cette réduction passera à 65 % en 2022 et à 100 % en 2023.

➔ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure intégralement.

Seuil d'exonération totale de la taxe d'habitation	Revenu fiscal de référence 2020 inférieur à :
1 célibataire	27 000 €
1 couple sans enfant	43 000 €
1 couple 1 enfant	49 000 €
1 couple 2 enfants	55 000 €

+ 6 000 € par 1/2 part supplémentaire



Les taxes d'habitation collectées sur les résidences principales seront, dès 2021, versées au budget de l'Etat et non plus au budget des communes. En compensation, la commune doit récupérer une partie de taxe foncière collectée par le Département. ■



UNE 5^{ÈME} CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Bonne nouvelle pour Camblanes et Meynac, l'ouverture d'une 5^{ème} classe a été confirmée par l'Inspection Académique pour la rentrée 2021. C'est la conséquence du seuil fixé par l'Éducation Nationale de 24 enfants maximum en grande section. La commune va recruter une ATSEM, afin de respecter les dispositions voulues par la mairie d'une par classe. Le matériel existe déjà puisque la commune a déjà eu une 5^{ème} classe.

Des départs et des arrivées aux écoles.

À l'école élémentaire, M^{me} Taton (remplacée par M^{me} Herbillon) et M^{me} Couteigt s'en vont. À l'école maternelle Yves Le Roy, après de nombreuses années passées aux côtés des petites sections, va partir à la retraite cet été, de même que Catherine Pena. Cécile Maurice est également sur le départ. La municipalité les remercie au nom de tous leurs collègues, des élèves et des parents d'élèves, pour tout ce qu'ils ont apporté, chacun dans leur domaine, à l'école de Camblanes et Meynac et à tous les enfants qu'ils ont côtoyés. Côté arrivée Laëtitia Vincent et Michel Gibert viennent compléter l'équipe. ■

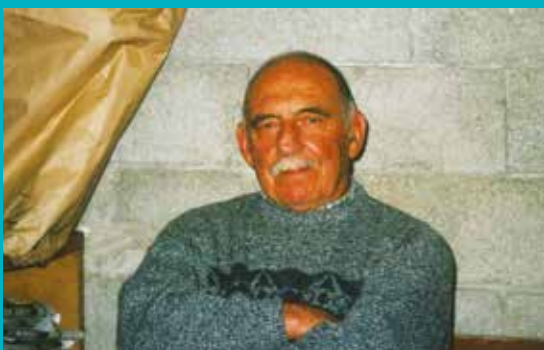
UN DERNIER HOMMAGE À SERGE CURTAN

C'est avec une profonde tristesse que la commune a appris le 8 juin dernier le décès de Serge Curtan à l'âge de 93 ans. C'est une figure attachante, engagée et une vraie personnalité camblanaise qui vient de nous quitter.

Serge Curtan avait été conseiller municipal de 1965 à 1995 et très investi dans la vie associative de la commune.

Il avait fait sa carrière professionnelle dans l'entreprise Hautefaye (Port-Neuf) en qualité de chaudronnier. Chasseur, amoureux de la nature, il était aussi un viticulteur amateur et un grand professionnel de la grillade.

À son épouse Régine, à ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants, la municipalité leur adresse ses plus sincères condoléances.



UN PEU DE CAMBLANES SUR LA PLANÈTE MARS

Conseiller municipal délégué au sport, ingénieur de recherche du CNRS au sein du Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB), **Philippe Caïs** a participé au projet Persévérance, développé par la NASA pour déceler des traces de vie passée sur la planète rouge. Avec ses collègues chercheurs français, Philippe a travaillé à la conception de l'instrument franco-américain SuperCam fixé en haut du robot mobile. L'objectif est d'analyser la nature du sol, de mieux comprendre le passé géologique de la planète et de collecter les meilleurs échantillons qui seront ramenés sur Terre à l'horizon 2030. Depuis l'atterrissage sur Mars le 18 février 2021, l'instrument SuperCam et le robot fonctionnent parfaitement. Une vraie réussite de la NASA et des équipes françaises. Bravo Philippe ! ■



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous avez des interrogations, des projets de rénovation énergétique de votre logement ? Vous avez besoin de renseignements ? Les conseillers en énergie du **CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine)** répondent à vos questions, vous assistent dans vos démarches et vous apportent des conseils neutres, indépendants et objectifs.

Contact téléphone au 05.57.95.97.04 : les lundis, mardis et vendredis.

Permanence à la mairie tous les 4^{èmes} jeudis matin à partir de 9h. Prochaine permanence le 22 juillet. ■

RESPECTONS NOS VOISINS

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activité professionnelle réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que dans les créneaux et les horaires suivants :

- **Aux jours ouvrables, de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.**

- **Samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**

- **Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

D'autre part, nous vous rappelons que les haies et arbustes doivent être taillés pour ne pas envahir la propriété des voisins. Du bon sens et un certain respect pour entretenir aussi un bon voisinage ! ■

DU CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au départ d'Anne-Karine Bourcier pour des raisons professionnelles, Benoît Perret a fait son retour au sein du Conseil municipal. Ce dernier a déjà été conseiller municipal entre 2014 et 2020. Il était dans la liste des suppléants lors de l'élection de 2020. Bienvenue à lui ! ■



DE NOUVELLES ACTIVITÉS DANS VOTRE COMMUNE

IL Y A DU MOUVEMENT À CAMBLANES ET MEYNAC ! UNE COUTELIÈRE, UNE TAPISSIÈRE ET UNE COACH PROFESSIONNELLE VIENNENT DE S'INSTALLER PRÈS DE CHEZ VOUS. DÉCOUVERTE...

L'ATELIER ROSIE : UNE COUTELLERIE D'EXCEPTION

Clara Larrieu, Camblanaise de naissance, s'est lancée en décembre 2020 dans la fabrication de couteaux originaux et de grande qualité. Des créations 100% artisanales, au coeur de la Zone d'Activités de Port Neuf.

Après une vie professionnelle parisienne dans l'audiovisuel, Clara décide de changer de vie en se rapprochant de ses racines. Souhaitant exprimer sa créativité et produire quelque chose avec ses mains, elle se lance dans la coutellerie, remarquant l'absence de production locale et innovante. Elle croise alors la route de Raymond Rosa, un coutelier d'art de l'Allier, aux côtés duquel elle se forme et développe un partenariat, puisqu'ils créeront ensemble les futurs prototypes de l'Atelier Rosie.

FABRICATION ET SINGULARITÉ

Les couteaux de Clara Larrieu se déclinent du plus simple aux multi-pièces. La jeune camblanaise assoit son originalité sur un modèle protégé disposant d'une seconde lame ouvre-huîtres. C'est autour de cet objet qu'elle a construit son image de marque. Les lames en

acier inoxydable sont recouvertes par un large choix d'essences de bois : amourette, ébène, amarante, des bois du monde ou encore olivier et arbousier, des variétés plus locales. Clara propose également un modèle phare avec un manche constitué de coquilles d'huîtres. Tous ces couteaux sont personnalisables, avec gravure et intercalaires de couleur. Vous pourrez bientôt les retrouver dans des coutelleries de la région. En attendant, tous les modèles sont disponibles sur le site de l'Atelier Rosie.

Contacts : 06.75.48.27.22

www.latelierrosie.fr ■



KANGEL : TALENT ET SAVOIR-FAIRE

Installée à Camblanes depuis 4 ans, Angélique Nicolas a ouvert son atelier de tapisserie en février dernier, suite à l'obtention d'un CAP philomatique.

Ayant toujours baigné dans la décoration et dans la rénovation, Angélique Nicolas a fait de sa passion, son métier. Une profession qui demande beaucoup de patience et de perfectionnisme : ne pas avoir peur de tout défaire pour tout recommencer. Les mains et le dos étant très sollicités, il est également nécessaire d'avoir une bonne condition physique. Pour développer son savoir-faire, Angélique se forme à diverses pratiques, comme ce fut le cas récemment pour les abat-jours. Une nouvelle corde à son arc qu'elle souhaite compléter par une formation "rideau" l'an prochain.

DES PRIX CONVENTIONNÉS

Angélique donne une deuxième jeunesse à vos meubles, coussins, abat-jours et têtes de lit. Un travail minutieux de 14 étapes qui peut durer de 3 jours pour une chaise classique, jusqu'à 7 jours pour un fauteuil ancien. Afin de sauvegarder le métier et d'être cohérent, les prix des prestations sont indexés sur le regroupement des tapissiers. Pour toute question ou demande de devis, vous pouvez joindre Angélique par mail.

Contacts : 06.61.44.36.29 - contact@kangel.fr

www.kangel.fr ■



MANUELLE URLARCHER : COACHING POUR LES PROS

Aider les dirigeants d'entreprise à faire face à leur questionnement et leurs difficultés, voilà le travail, vaste et engagé, de Manuelle Urlarcher, camblanaise de 44 ans.



Pour Manuelle Urlarcher, plus qu'une reconversion professionnelle, la création d'Unycoach, société spécialisée dans le coaching professionnel, répond à une conviction profonde : soutenir les dirigeants d'entreprises, grandes ou petites, souvent seuls face aux difficultés et à la prise de décision. « *Le coach est un miroir de la personne qu'il accompagne* ».

Manuelle Urlarcher travaille avec ses clients sur les peurs, les freins, qu'ils soient d'ordre personnel ou professionnel. Ainsi identifiés, ces blocages sont plus faciles à résoudre, palier par palier. « *Je suis là pour écouter, parler, aider, mais au final, ce sont bien les dirigeants qui prennent la décision* » explique-t-elle.

Une prise de contact par mail ou téléphone, un rendez-vous en visio-conférence, une rencontre en face-à-face, les contacts se font selon la volonté du client et à son rythme.

Contact :

07.49.05.58.52 / unycoach@gmail.com ■

CRÉATION D'UN ANNUAIRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

La mairie de Camblanes et Meynac souhaite réaliser et mettre à disposition des habitants l'annuaire des acteurs économiques de la commune : commerçants, artisans, professionnels de santé, entrepreneurs, producteurs...

Cet annuaire sera consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Vous souhaitez être référencé(e)s ?

Inscrivez-vous directement :

- sur le site internet de la commune :

www.camblanes-et-meynac.fr

- ou en vous présentant à l'accueil de la mairie. ■

D2C, SOLUTION D'AIDE AUX ENTREPRISES ET À L'EMPLOI

D2C Gironde est une initiative de l'association TRANSFER, soutenue par le Département et le Fond Social Européen en partenariat avec le service public de l'emploi.

Son objectif est d'aider au développement des TPE/PME, avec des actions de soutien et de médiation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

D2C est basée à Créon, au 8 rue Galilée

05.57.99.76.01 ■

LA VITRINE RÉFRIGÉRÉE EST EN SERVICE !

Grâce à nos producteurs locaux : le Domaine de Dom Tapiau, la Coop Paysanne, le Bocal local et à l'accompagnement du Conseil départemental, le projet "vitrine réfrigérée" a vu le jour. Merci également à tous les généreux donateurs qui, comme M. Schuurman, apporte leur surplus de production et contribuent ainsi au développement de la boutique.



La boutique alimentaire propose désormais des produits frais (légumes de saison) et des produits laitiers aux personnes qui la fréquentent.

Si vous traversez des périodes difficiles ou si vous avez de petits revenus, n'hésitez pas à vous faire connaître pour bénéficier de ce nouveau service.

Contact : CCAS - Tél : 05.57.97.16.96

1 place du Général De Gaulle

33360 Camblanes et Meynac

LE RELAIS : ACCUEIL TEMPORAIRE POUR PERSONNES AGÉES

Créée par la Maison de Santé Protestante de Bagatelle, cette structure d'hébergement temporaire accueille des personnes âgées de plus de 60 ans et vient renforcer l'offre d'accueil sur notre territoire.

Elle permet à l'aidant principal un temps de répit et à la personne âgée de se familiariser avec un hébergement collectif. Ce temps d'accueil peut aller d'une nuit à plusieurs mois.

La demande d'admission peut se faire, soit :

- par internet : [trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/rubrique "particulier"](http://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/rubrique%20particulier).

- en venant retirer à l'accueil un dossier unique de demande d'admission.

Elle est aussi disponible sur internet :

www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/

Contact : 05.56.68.54.94

le_relais@mspb.com

MUTUELLE COMMUNALE

Pascale Lauriac-Dupin est la nouvelle interlocutrice de la mutuelle mise en place par le CCAS.

Afin de mieux organiser les permanences qu'elle pourrait assurer sur notre commune, merci de contacter le CCAS qui, en accord avec elle, prendra les coordonnées des personnes intéressées.

Contact : 05.57.97.16.96 ■



ÉCOLE WINGCHUNBAO

L'école Wingchunbao a proposé un stage découverte le 2 juillet dernier au foyer municipal. L'objectif était de permettre aux personnes intéressées de s'initier à la pratique du Wing Chun Kung Fu.

Contacts : Damien Spieser (professeur)

Tél. 06.99.43.13.21

Mail : damien.spieser@gmail.com



HARMONIE STRETCHING

Reprise, respirons !

Les bonnes nouvelles nous permettent d'envisager la reprise des séances de stretching en salle en respectant les mesures sanitaires.

L'association HSD est restée mobilisée durant plusieurs mois, ce qui a permis de dispenser des séances en visio aux adhérents qui se sont connectés ou qui ont préféré pratiquer à l'aide des tutoriels hebdomadaires.

Nous attendons avec impatience de retrouver tous les pratiquants autour des enseignantes qui ont dispensé les séances en distanciel, mais avec bienveillance, elles ont ainsi contribué à la bonne santé de tous.

Il n'est pas trop tard pour vous joindre à nous et rester en pleine forme ou y parvenir. À tout bientôt !

Contact : contact@assohsd.ovh

CAMBLANES RUNNING

Les adhérent(e)s se retrouvent, le dimanche matin, pour partager quelques foulées sur routes et chemins, au gré des envies des groupes constitués. En semaine, c'est au pied levé que les sorties se font. L'absence temporaire de moments festifs ne nuit pas à la convivialité. L'association s'inscrit résolument dans la démarche "Tester, approuver, adopter" ... intéressé(e) ?

Petit clin d'œil à une figure de l'association, Yves Leroy, appelé à une retraite amplement méritée.

Contacts : 06.61.43.53.40

Mail : camblanesrunning@gmail.com

Facebook : Camblanes running (accès sur demande)



CULTURE ET LOISIRS

L'association Culture et Loisirs Entre-Deux-Mers est toujours là malgré la COVID 19 ! Malgré cette période difficile, notre association vous propose des manifestations pour 2021 et 2022 :

- notre grand voyage annuel en Sardaigne et sud de la Corse est maintenu, il aura lieu du 14 au 21 septembre 2021 ;
- repas de gala dansant le 24 octobre 2021.

Pour 2022 :

- le 8 janvier assemblée générale suivie du partage de la galette des rois ;
- en février ou mars 2022, Carnaval de Nice et fête du Citron de Menton ;
- grand voyage 2022 : Pays-Bas et l'Irlande, la destination sera décidée prochainement.

Contacts : Denise et Jean Pierre Assié : 05.56.20.10.48

Danielle et Francis Garcia : 05.56.20.67.52

Mail : cultureloisirs33360@yahoo.com

ARTEMUSE

En avril, les bénévoles aidées de leurs compagnons et amis ont pu transférer le piano de Ginou généreusement cédé par M^{me} et M. Larquemin. Il est à disposition de nos élèves pour leur plus grand plaisir et celui de leurs professeurs.

Malgré le contexte sanitaire, nous avons maintenu au mieux nos activités sur cette nouvelle année de pandémie, mais nous n'avons pas pu profiter de notre si conviviale et traditionnelle fête de fin de saison, avant de nous quitter pour l'été.

Nous remercions chacun de nos adhérents pour sa confiance et chaque professeur pour son énergie, sous l'œil bienveillant de Jean Banderier qui nous quitte pour de nouveaux horizons, après des années de généreux et loyaux services. Nos plus sincères remerciements pour tout le travail accompli.

C'est tout aussi sincèrement que nous remercions, Dominique Dubuc et Béatrice Boularand pour l'énergie et le temps consacré à notre association, pendant de longues et joyeuses années d'investissement.

Bénévoles et professeurs vous donnent rendez-vous en septembre au forum des associations. Jolies vacances à tous.

Contacts : 05.57.97.16.90

Mail : artemuse.asso@orange.fr



EMPLOI DOMICILE SERVICE

32 ans au service des familles et des personnes en perte d'autonomie, grâce à l'autorisation du Conseil départemental et à l'agrément qualité préfectoral.



EDS peut répondre à vos besoins en matière :

- d'aide à l'autonomie ;
- d'aide ménagère (ménage, repassage, etc...) ;
- d'aide aux repas (courses, préparation..) ;
- d'accompagnement (sortie, promenade).

Toutes ces prestations sont réalisées par du personnel, à l'écoute des personnes, bénéficiant de formation adaptée aux besoins des personnes.

- Pour répondre à vos besoins et au meilleur coût, vous avez le choix entre un **service mandataire** (particulier, employeur) et un **service prestataire**.

- Que vous soyez ou non imposable : vous bénéficiez d'un **crédit d'impôts**, l'association vous remet chaque année une attestation fiscale.

Nous recherchons actuellement : employé(e)s de maison, assistant(e)s de vie, jardiniers.

Déposez votre candidature sur le site de l'association.

Contact : contact@eds33.org

Tél. : 05.56.20.15.88 - site <http://eds33.org> ■

LES CHORALEURS

Les Choraleurs ne déchantent pas et notre cheffe de chœur avec l'aide des musiciens, nous enchante.

Les salles municipales étaient fermées, qu'à cela ne tienne ! Nous avons continué de chanter et de nous voir à défaut de nous entendre. **Grâce à la visio, Nathalie nous a fait répéter, avancer, progresser et s'enregistrer.** Tous les mois, nous enregistrons une chanson et Nathalie assure le mixage. Pour nous écouter, il suffit d'aller sur notre site :

www.cienukkumatti.com/Les_Choraleurs/Les_Choraleurs.html

Ou encore sur notre page facebook (Choraleurs).

Vous y retrouverez l'herbe tendre de Gainsbourg et Michel Simon, les Tchèques de Dick Annegarn, Rhum Pomme de Juliette, T'as pas tout dit de Bobby Lapointe ou une île au soleil de Jacques Plante. Oui, les Choraleurs sont toujours là et heureux de continuer à chanter.

Contact : Marylise Berthelot - Présidente : 06.32.13.29.79 ■



GYM VOLONTAIRE

C'est avec plaisir et énergie que nous nous retrouvons au stade depuis la mi-mai !

Depuis le 9 juin, les cours ont repris à la salle polyvalente.

L'équipe continuera d'informer les adhérents par mail et sur Facebook dans l'espoir d'un retour à la vie normale.

L'assemblée générale s'est tenue le 17 juin sous la présidence de Christina Christensen.

Les séances de pilate, de gym et de stretching reprendront dès la rentrée. Venez tester et adhérer !

Contact : gymcamblandes@yahoo.com ■



CHEMIN FAISANT

Chemin Faisant, comme tout le monde associatif, a connu une saison compliquée. Entre coupures et reprises, entre engagements et annulations, il a fallu jongler avec la COVID et ses conséquences.

Nos activités ont cessé début juillet pour reprendre début septembre.

Le programme pour la fin de l'année 2021 sera disponible à la mairie de Camblandes et Meynac courant juillet. Espérons que les randonneurs auront l'occasion de s'en donner à cœur joie et que cette nouvelle saison 2021-2022 sera celle des retrouvailles sans masque, ni contrainte.

D'ici là, profitons de nos passages en forêt pour toucher du bois. Venez nous rejoindre.

PS : Le Chemin des 11 clochers arrive ! Les baliseurs sont au travail afin de vous proposer plus de 80km de chemins balisés sur la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Contacts : 06.41.48.69.19 ou 06.33.68.15.03

<http://cheminfaisant33.uniterre.com> ■



agenda

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

ÉTÉ 2021

SAMEDI 10 JUILLET

■ **Récital lyrique international** à 20h30, à l'église Sainte-Eulalie. Participation de 7 artistes de renom : France Dariz, Christina Melis, Giacomo Prestia, Guiseppe Altomare, Alberto Profeta, Guiseppe Vaccaro, Natasa Kataï.



Pour la 1^{ère} fois, Camblanes et Meynac accueille une représentation du festival "Les Lyriques de Cambes". Une occasion de découvrir des artistes de grands talents et une sphère culturelle unique. Réservation en mairie au 05.57.97.16.90. Entrée gratuite.

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

■ **Forum des associations, des artisans, des producteurs et des commerçants**, de 09h00 à 13h00, cour de l'école élémentaire. Comme chaque année, retrouvez les forces vives de la commune, associatives et économiques, pour un moment d'échanges convivial.



SAMEDI 11 SEPTEMBRE

■ **Festival Rock**, 20h30, à la salle polyvalente, dans le cadre des Scènes d'été en Gironde.

CHELABÔM

(soul, jazz et funk) - Jeune groupe né à Camblanes et Meynac (photo ci-contre), rythmes originaux et dansants.



POP SKAKER (pop-rock)

- Pop Shaker reprend les standards des artistes 50' à 90', avec guitare, percussions, piano, basse... Des Beatles au Rolling Stones en passant par Aretha Franklin, Surpertramp ou Queen.

médiathèque

LES SACS SURPRISES DE L'ÉTÉ

Durant tout le mois de juillet, préparez bien vos vacances et laissez-vous surprendre par ces sacs au contenu mystérieux ! Emportez-les chez vous et découvrez des livres, CD, magazines soigneusement choisis par les bibliothécaires... ■

GRAINOTHÈQUE LE RETOUR!

La grainothèque a repris du service et toujours à la médiathèque. Prenez, déposez librement les graines qui vous plaisent ! Partage, échange et gratuité pour un entretien citoyen de la biodiversité cultivée ! ■



LA MÉDIATHÈQUE



Fermeture estivale du 2 au 14 août 2021.

Adresse : Chemin des Écoliers

Téléphone : 05.57.97.16.93

Facebook : @mediathequecamblanesetmeynac

mediatheque@camblanes-et-meynac.fr

Rappel des heures d'ouverture Grand Public :

- Lundi : 10h00 - 12h00

Mardi : 12h00 - 13h30

(sauf pendant les vacances scolaires)

et de 16h30 - 18h00

- Mercredi : 14h30 - 17h30

- Vendredi : 16h30 - 18h00

- Samedi : 10h00 - 12h00

Tarifs : 5€/an par personne. Gratuit pour les - 18 ans. ■

Numéro d'urgence de la mairie : 07.84.12.85.91

